

BAR-EN-103 / Isolation des planchers bas

1. Domaine d'application

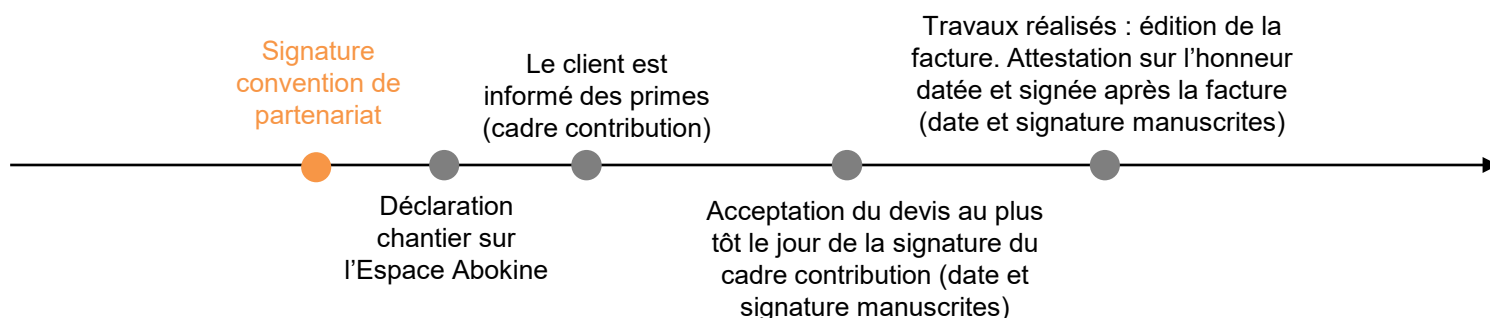
- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** : Opération non éligible aux aides MaPrimeRénov'

2. Critères d'éligibilité

- Visite technique préalable requise
- Isolation d'un espace chauffé et habitable
- **Résistance thermique** $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- **Configuration du chantier** : en sous-face ou sous-dalle / en vide sanitaire, garage, sous-sol ou passage ouvert
- **Aménagements nécessaires au chantier** : écarts au feu, capot(s) de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, pare-vapeur, **parement obligatoire si produit inflammable posé dans un lieu d'usage (sauf produit classe A1 et exceptions voir note d'infos "Isolation et risque incendie" sur notre site www.abokine.com)**
- **Délai minimal de 7 jours francs (ou 8 jours) entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 avril 2021, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 avril 2021.

En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
-----	--	---

5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle obligatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 30 ans

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Visite technique : mentionner sa date sur le devis et la facture
La visite technique doit être effectuée par l'entreprise qui réalise les travaux en amont de l'édition du devis
- 6 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'une isolation de plancher bas : en vide sanitaire ou en sous-sol ou sur passage couvert sous un volume chauffé »
- 7 Faire apparaître le descriptif complet de l'isolation :
 - Les marque, modèle et référence (ACERMI si possible) et l'épaisseur
 - La résistance thermique associée
 - Le type de pose : sous-dalle, en sous-face de plancher, dans cavité, etc.
 - **Les aménagements nécessaires au chantier (voir critères d'éligibilité en page 1 ou devis) doivent impérativement être détaillés et quantifiés**
 - La surface isolée - elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre

Mentions de prime en toutes lettres (facultative)

- 8 "Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine" avec le montant associé.

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@iso.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2021

- 2 Travaux réalisés par la société ISO & Co
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**
3 allée des passants 44200 Nantes

- 4 *Adresse des travaux :*
800 rue des fleurs 44300 Nantes

- 5 Visite technique préalable au chantier réalisée le 7 avril 2021

6	Mise en place d'une isolation de plancher bas en vide sanitaire /ou en sous-sol/ou sur passage ouvert, isolation sous-dalle ou sous-face de plancher	p.u	m ²	Total HT
---	--	-----	----------------	----------

	Fourniture et pose	40	50	2000
--	--------------------	----	----	------

- 7 **Marque :**
Modèle :
Référence :
ACERMI :
Épaisseur :
Résistance thermique :

Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :
Écart au feu
Capot de protection
Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage
Réhausse de trappe
Pare-vapeur
Parement si produit inflammable posé dans un lieu d'usage (sauf produit classe A1)

- 8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine d'un montant de 400 €

9 2 possibilités pour le paiement de la prime

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	2000 €	Total HT	2000 €
TVA 20%	400 €	TVA 20%	400 €
Total TTC	2400 €	Total TTC	2400 €
Reste à payer	2400 €	Prime CEE	-400 €
		Reste à payer	2000 €

Le 18 avril 2021

Bon pour accord

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.